



Hautes-Alpes

le département

DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE D'UN ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

ANNEE 2026/2027

À retourner avant le 15 juillet 2026

1- IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom Prénom

Date de naissance |__|__ |__|__ |__|__|__|__

Adresse principale de l'élève (hameau, lieu-dit, n°, rue...)

Téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__

Commune Code postal |__|__|__|__|__ Adresse mail :

Représentant légal

Nom..... Prénom..... Téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__

Garde alternée : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, compléter la partie ci-dessous concernant le 2^e parent, et joindre les pièces justificatives.

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal |__|__|__|__|__ Adresse mail :

(Joindre le jugement de divorce si vous avez besoin d'un transport sur deux trajets différents)

2 -SCOLARITÉ

Statut de l'élève : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ou externe

Nom de l'établissement scolaire : Téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__

Adresse complète de l'établissement :

Ecole Maternelle (UEMA) : ☐ Petite section ☐ Moyenne section ☐ Grande section

Ecole Primaire : ☐ Général ☐ ULIS ☐ UEEA Classe :

Collège : ☐ Général ☐ SEGPA ☐ ULIS Classe :

Lycée : ☐ Seconde ☐ Première ☐ Terminale Option :

☐ CAP : ☐ 1^{er} année ☐ 2^{ème} année Nom de la formation :

☐ Bac Pro : ☐ Seconde ☐ Première ☐ Terminale

Études supérieures : ☐ Faculté : ☐ BTS :

Stages : L'élève a-t-il des stages cette année : ☐ oui ☐ non (si oui, transmettre la convention de stage).

Cocher ci-dessous les jours ou l'enfant a besoin d'un transport pour se rendre à l'école

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aller						
Retour						

Pour une demande de transport avec votre véhicule personnel, merci de joindre un RIB et d'indiquer le kilométrage entre le domicile légal de l'élève et l'établissement scolaire : km et de joindre l'attestation sur l'honneur, ci-jointe, datée et signée.

Tournez la page ➤➤

Le handicap de votre enfant nécessite-t-il l'utilisation d'un fauteuil roulant ?	☐ Oui	☐ Non
Si oui, peut-il descendre de son fauteuil ?	☐ Oui	☐ Non
Son fauteuil est-il électrique ?	☐ Oui	☐ Non
Son fauteuil est-il pliable ?	☐ Oui	☐ Non

3 – MODALITE DE PRISES EN CHARGE

La décision de prise en charge s'appuiera sur l'avis du médecin de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour rappel, le département est seul décisionnaire de la suite à donner à ce dossier. Ce peut être soit un refus, soit l'accord pour une aide financière, soit la prise en charge par taxi de votre enfant.

« Le Département décide de la suite à donner après avoir recueilli en tant que de besoin l'avis d'une commission ad hoc composée de représentants de la MDPH et de représentants élus ou fonctionnaires du Département dont notamment des Maisons des Solidarités (MDS), du service Autonomie » (Extrait de l'annexe de la délibération 3650 du 24 juin 2025). En cas de décision favorable du Département, le transport sera mis en place dans un délai de **15 jours** à la date de réception de votre demande ; tout changement d'adresse en cours d'année scolaire ou de stage doit être signalé (courrier ou mail) au moins 15 jours avant, et être justifié au service Autonomie.

À COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGAL ET L'ÉLÈVE

Indiquez ici toutes remarques et observations complémentaires qui vous paraissent utiles :
(Si besoin joindre un courrier à la demande)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le représentant légal certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Date et signature du représentant légal de l'élève :

La signature de ce formulaire implique l'approbation, par le représentant légal ou l'élève majeur, du règlement du transport scolaire des élèves porteurs de handicap selon la délibération N° 3650 du 24 juin 2025 et son annexe.

Ce règlement est téléchargeable sur le site du Département : <http://www.hautes-alpes.fr> (rubrique aides et services)

CONTACT

Envoi du document :

Département des Hautes-Alpes
Service Autonomie
Mission transport des élèves handicapés
Place Saint Arnoux – CS 66005
05008 GAP Cedex

Accueil du public :

Département des Hautes-Alpes
Service Autonomie
Site Saint-Louis
Route de Malcombe
05000 GAP
Téléphone : **04 86 15 33 04**
Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00